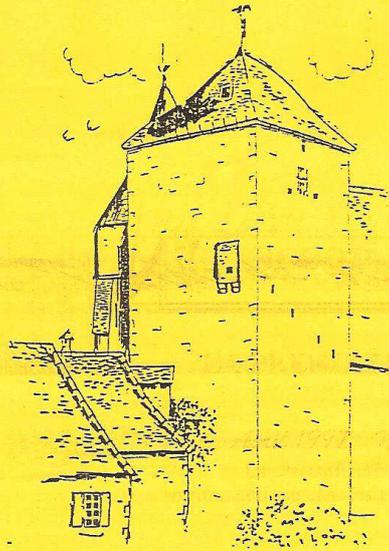


Du côté de Floirac...

Bulletin d'information très local

Avril 1997 N° 9



Bonjour les beaux jours !

Oublieux de l'éphéméride,
Printemps farceur a tordu le cou
aux grisailles de l'hiver
bien avant l'équinoxe.

Le soleil chauffe la terre et les
rochers,
des pétales multicolores réveillent
l'herbe humide,
les prunelliers couvrent de neige
causse et falaises.
Vieme Pâques !

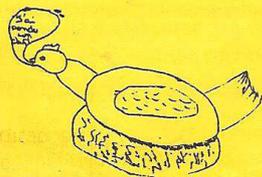
Dans un joyeux carillon,
les cloches,
rentrent de Rome,
semant leurs oeufs gourmands
sous les feuilles vert tendre des
jardins.

D'un tour de roue véloce
nos amis des villes descendent
vers le ciel pur,
flâner sur les sentiers, traquer
la morille ou taquiner la truite.

Renaissance dans le village,
Résurrection dans les coeurs.

Voici Pâques.

j.baures



Editorial

Voici enfin, accompagnant ce printemps précoce tout fleuri, le numéro 9 de notre journal.

Il s'est fait un peu attendre car l'enquête sur la population de Floirac que nous vous y présentons a nécessité du temps et de nombreux comptages. Vous y découvrirez que Floirac s'est enrichi d'une vingtaine d'habitants permanents, fait nouveau qui a son importance puisque toute augmentation de population engendre vie et activité au village.

Vous trouverez également dans ce numéro, en dehors des nouvelles de la commune que nous nous appliquons à réunir pour vous, un bilan de toutes les actions qui ont marqué le trimestre écoulé, l'annonce des projets pour les mois qui viennent, des informations pratiques, des mots-croisés "maison".

Mais vous n'y trouverez pas, et nous le regrettons, d'articles de nos jeunes qui nous paraissent nous ignorer un peu. Le journal doit-il, peut-il se faire sans eux ?

Les jeunes, dès à présent, pour le prochain numéro, à vos stylos !

Le comité de rédaction

N.B. Il aurait peut-être été bon de préciser ce que nous entendons par "jeunes". Moins de 30 ans ? de 40 ?

Nous laissons nos lecteurs de Floirac s'y retrouver et se situer sans notre aide...

NOUVELLES DE LA MAIRIE



Floirac, Membre Fondateur de la Communauté de Communes du Pays de Martel.

Le 26 décembre 1996, le Conseil municipal décide à l'unanimité de former avec huit communes du canton de Martel une structure intercommunale appelée « Communauté de Communes ». Le but est de regrouper les faibles moyens dont chaque commune dispose dans les domaines essentiels pour notre avenir : le développement économique et l'aménagement de l'espace.

Les incitations de l'Etat ont bien entendu pesé sur cette décision. En effet, afin de favoriser ce type de regroupement, l'Etat « dope » les moyens financiers réunis en commun, en mettant à la disposition des Communautés de Communes une *Dotation Globale de Fonctionnement* (D.G.F) et une *Dotation de Développement Rural* (D.D.R) spécifiques à ces regroupements.

Le 30 décembre 1996, un arrêté de la Préfecture du Lot créait la Communauté de Communes du Pays de Martel, regroupant les communes de Baladou, Cazillac, Creysse, Cuzance, Floirac, Martel, Monvalent, Saint-Denis Lès Martel et Sarrazac.

Cette Communauté de Communes est basée sur une Taxe Professionnelle unique dite **Taxe Professionnelle d'Agglomération.**

Cette solution permet de transférer à la Communauté de Communes le minimum de charges de fonctionnement et d'obtenir de l'Etat la plus forte D.G.F pour une mise financière initiale minimale de la part des Communes.

C'est pourquoi, dorénavant, la Taxe Professionnelle sera perçue par la Communauté de Communes et non plus par les Communes concernées. Néanmoins cette taxe sera reversée ensuite à chaque commune de la valeur minimum de la dotation perçue en 1996.

Dans les 6 années qui viennent, le taux pondéré de la T.P. sera unifié à l'intérieur de notre Communauté de Communes et porté à 12.52%, soit une augmentation de 1% en ce qui concerne les entreprises de Floirac.

Par contre, la D.G.F (Dotation Globale de Fonctionnement) versée par l'Etat à la Communauté de Communes sera d'environ 700.000 francs pour l'année 1997.

Les compétences de la Communauté de Communes sont définies par la loi :

Deux compétences obligatoires.

Une compétence optionnelle.

1°-Domaine des compétences obligatoires:

- Le développement économique : Dans ce cadre ont été retenues :
 - La création de zones d'activités économiques d'intérêt communautaire.
 - L'assistance aux créateurs d'entreprises.
 - La création d'une cellule de valorisation économique du territoire.
- L'aménagement de l'espace : Dans ce domaine, la Communauté de Communes procédera à l'étude de la réhabilitation des centres de villages et élaborera des programmes locaux de l'habitat.

2°-Domaine des compétences optionnelles

La Communauté de Communes portera ses efforts dans les domaines suivants :

La protection de l'environnement avec la réalisation d'une déchetterie ;

La politique de l'habitat et du cadre de vie sous la forme d'une participation

aux opérations d'aménagement des quartiers anciens et des coeurs de village, ainsi que des espaces publics d'intérêt communautaire.

Le fonctionnement de la Communauté de Communes est assuré par :

- Un Conseil de la Communauté composé de 25 délégués titulaires désignés par les Communes à raison de 2 délégués jusqu'à 500 habitants, soient 2 délégués pour chacune de nos Communes sauf celle de Martel qui dispose

de 9 délégués du fait de sa population et de sa contribution qui représente plus de 50% des bases totales de la Taxe Professionnelle de la Communauté de Communes.

Chaque Commune dispose en outre d'autant de délégués suppléants que de délégués titulaires.

Pour Floirac, le Conseil Municipal a élu délégués titulaires: F. Bonnet Madin, Maire, Michel Daubet, 1er adjoint.

Les délégués suppléants sont Anie Bouat, 2ème adjoint
et J-P Biberson, 3ème adjoint.

- **Un Bureau de 10 membres pris au sein du Conseil Communautaire :**
Un Président : Jean Claude Requier, Maire de Martel
Deux Vice-Présidents : Lucien Barre, Maire de Cuzance et Jean-Louis Vanel, Maire de Cazillac.
Six Membres, dont Frédéric Bonnet-Madin, notre Maire.

Grâce à cette structure communautaire, Floirac saisit une chance de valoriser ses efforts en les unissant à ceux des communes voisines, pour mener à bien des projets qui dépassent souvent ses propres moyens communaux et assurer notre avenir de la meilleure manière possible.

Jean-Pierre Biberson

PREVENTION DES CAMBRIOLAGES

La Gendarmerie de Martel nous communique :

Des vols de toutes natures sont actuellement commis dans la région : la plus grande vigilance s'impose.

Il convient donc :

- De bien fermer les portes
- De conserver les factures ainsi que les photographies des meubles ou objets de valeur éventuellement assurés afin que les réclamations soient prises en considération.

Dernière minute... par F. Bonnet-Madin

Les *budgets communaux* de la mairie, du C.C.A.S. et du service de l'eau ont été votés mercredi 26 mars après avoir été préparés par une commission des finances communale.

Que retenir de ces trois budgets qui nous concernent tous dans notre vie quotidienne ?

Tout d'abord que *tout a été fait* afin de ne pas avoir à relever les taux des trois impôts locaux (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et non bâti, la taxe professionnelle étant, elle, transférée à l'Intercommunalité du Pays de Martel). De même, pour le budget de l'eau, les tarifs 96 ont été maintenus sans augmentation. Mais il a fallu pour cela "serrer" un peu !

En budget de fonctionnement - en dehors des dépenses qui échappent à notre libre arbitre et qui ne manqueront pas d'augmenter-, certains postes ont été révisés à la baisse : Electricité, fournitures administratives, carburants. Notre budget de fonctionnement approche le million de francs.

En investissements, outre les programmes lancés en 96 et qui n'ont pu être réalisés faute du financement nécessaire (clocher de l'église pour 130 000f), la commune a incité à la poursuite de la construction du garage communal à la Barrière pour 10 000f, et au curage du Ruisseau des Nouals pour 60 000f dont 17000 restent à sa charge. Il a également été décidé de lancer un programme de rénovation de la toiture de la Chapelle du Barri pour 55 000f, le financement étant en grande partie acquis. S'ajoute à cela la réfection de la route d'Uffande du haut de la côte jusqu'au carrefour de Manen, ainsi que la poursuite du "point-à-temps"(bouchage des trous) là où cela s'avère le plus urgent (le bourg, Foussac).

Concernant *le budget de l'eau*, une subvention de l'agence du Bassin Adour-Garonne devrait nous permettre de nous équiper de six compteurs d'antennes visant à déceler plus facilement les fuites du réseau. Enfin, pour le CCAS (Centre communal d'Action Sociale) un problème législatif bloque l'utilisation d'une somme de 12 500f provenant d'un don qui serait bien utile par les temps qui courent, le CCAS n'ayant quasiment pas de ressources propres en dehors d'une aide de la Mairie. Sa transformation en Commission communale des Affaires Sociales est actuellement à l'étude auprès de la Préfecture afin de simplifier un fonctionnement comptable trop contraignant.

Ces résultats somme toute satisfaisants et équilibrés ont été obtenus grâce à la participation efficace de tous ceux qui font bouger Floirac. Qu'ils en soient remerciés.

FLOIRACOIS , QUI SOMMES-NOUS ?

Enquête de population

Résidences principales	119
Résidences secondaires	101
Logements vacants	16
Locations meublées	15
Population permanente	271
Actifs agricoles	27 10%
Professions libérales	
Artisans	19
Commerçants	7%
Salariés	45 16,6%
Retraités-Pensionnés	111 41%
Sans emploi	16
dont demandeurs d'emploi	5,9%
Enfants, scolaires	53
Etudiants	19,6%

L'enquête que nous vous proposons fait suite à l'article de Michel CARRIERE, publié dans le N°9 de notre journal : "La population de Floirac à

travers l'Histoire". Cette étude faisait apparaître une baisse tragiquement régulière du nombre des habitants de notre commune de 1866 (935 hab.) à 1982 (296 hab.), ce chiffre ayant encore baissé au dernier recensement de 1990 (252 hab.). Nous nous sommes alors demandé où nous en étions aujourd'hui.

Le tableau ci-contre donne à l'état brut toutes les informations que nous avons recueillies

Premier constat intéressant : *la population permanente de la commune est en hausse avec 271 personnes, soit 19 de plus* qu'au dernier recensement. L'installation de quelques familles au village a compensé les habituels départs de jeunes et les décès, et le solde reste *positif pour la première fois depuis 1946*, date à laquelle on avait enregistré un accroissement de 50 habitants par rapport à 1936. du fait, précise M. CARRIERE, de l'augmentation de la natalité après la guerre et de la prise en compte de réfugiés restés au village quelques temps après l'armistice. En dehors de cette année 1946, le dépeuplement de Floirac a constitué un phénomène régulier et inéluctable qui s'inscrit dans un mouvement national d'exode rural commencé au milieu du XIXème siècle. La population de la commune a chuté, de recensement en recensement, de 50 habitants entre 1866 et 1886, de 150 habitants encore dans les vingt ans suivants (610 hab.en 1906), de presque 200 entre 1906 et 1926 où ne furent recensés que 432 habitants. Enfin ce sont encore 200 habitants que le village avait perdu entre cette date et le dernier recensement de 1990, soit en une soixantaine d'années. En tout, depuis 1866, notre commune avait perdu 683 habitants, plus des deux tiers de sa population.

Elle en gagne aujourd'hui un tout petit nombre. Est-ce à dire que nous sommes entrés dans une période de "repeuplement" des campagnes françaises ? Il convient de rester très prudent. Certes, des statistiques nationales font état depuis quelques années de départs des très grandes villes vers la province. L' Ile de France, par exemple, n'attire plus de nouveaux habitants et Paris perd chaque année 0,2 % de sa population (Le Monde du 4 Mars 97). Mais les vrais retours à la campagne, à l'échelon du territoire,

de nombreux demeurent peu importants et ce sont surtout les villes moyennes qui bénéficient de ce petit mouvement d'exode inversé, dont on ne sait pas encore s'il durera, s'amplifiera ou cessera brutalement.

Le gain de population, somme toute minime, de Floirac, ne peut donc encore être interprété comme le signal d'un véritable changement. Il n'en manifeste pas moins l'existence d'un désir de conditions de vie meilleures chez de nombreux citadins, actifs ou sans emploi, qui remettent en cause, à des titres divers, la vie en ville. Ce phénomène déjà observé par des sociologues et des journalistes, se voit confirmé par le cas de Floirac où ce ne sont plus seulement les retraités qui reviennent au village.

Autre constat qui n'est pas une surprise : le nombre toujours décroissant, annoncé par les prévisions économiques, des *actifs agricoles*, 27 *aujourd'hui*, quand ils étaient 85 encore en 1968. A côté d'eux on recense 19 artisans, commerçants ou professions libérales et 45 salariés. Enfin l'ensemble des actifs est de 91 pour notre commune soit 33,5% de la population permanente, contre 111 retraités-pensionnés (41%) et 16 sans emploi.

On retrouve à travers ces chiffres les sombres et inquiétantes tendances nationales: diminution annoncée des agriculteurs, augmentation des retraités par rapport aux actifs, chômage tenace.

Pourtant chez nous la part des *jeunes* (enfants, scolaires et étudiants), *au nombre de 53*, est en progression nette par rapport à l'époque où l'école avait été fermée, et se répartit de la façon suivante : 8 tout petits, 13 enfants au primaire, 18 au collège, 5 en lycée, 9 en études supérieures. On peut ici risquer la conclusion que notre population a rajeuni ces dernières années et y voir une raison d'espérer dans l'avenir du village.

Les chiffres que nous avons recueillis montrent également qu'à côté de ses *119 résidences principales*, Floirac compte *101 résidences secondaires* - elles n'étaient que 3 en 1968 selon le fascicule de l'INSEE publié en 1969-. Ce chiffre énorme explique que notre commune se métamorphose, l'été venu, en un véritable village résidentiel (la population fait alors plus que doubler!) pour se vider ensuite en septembre et offrir à notre mélancolie le spectacle

de ses nombreuses maisons fermées. L'installation de résidents permanents plus nombreux permettrait de compenser ce phénomène et les demandes de logement sur Floirac ne manquent pas. Mais *les locations meublées* sont en nombre dérisoire, 15 pour l'ensemble de la commune, la plupart réservées aux vacanciers d'été, alors que des *logements vacants*, au nombre de 16, ne profitent ni aux séjours touristiques ni à l'installation de résidents permanents.

Nous pensons donc qu'un effort important doit être fait pour permettre l'hébergement et l'accueil, de vacanciers comme de résidents, si nous voulons que Floirac vive. Et vivre, c'est retenir la jeunesse (même si elle travaille dans les environs, elle doit trouver à se loger sur place et les jeunes couples doivent pouvoir prendre leur indépendance par rapport aux familles s'ils le souhaitent). Vivre c'est maintenir les commerces, même ambulants, par une clientèle suffisante sur place, hiver comme été. Vivre enfin, pour un village, c'est permettre à plus de gens de réunir leurs énergies, leurs volontés, leurs compétences diverses et leurs différences, pour entretenir, créer, affronter les difficultés de l'époque, réfléchir et agir pour le bien commun.

Le problème peut se résumer ainsi : plus de logements = plus de gens, plus de forces, plus de vie !

Tels sont les enseignements les plus évidents de cette petite enquête sur notre population. Ils nous conduisent à un optimisme raisonnable : la population de Floirac est en légère hausse et on y compte davantage de jeunes, même si le nombre des actifs y demeure restreint et si le village ne se peuple complètement qu'aux périodes de vacances. Mais nous sommes certains que d'autres installations pourraient survenir si nous nous donnons les moyens d'offrir plus de logements à louer et si, ensemble et en nombre, nous manifestons notre dynamisme et valorisons au mieux les atouts de notre commune et la qualité de la vie que l'on peut y mener.

Michel et Anne-Marie Daubet

NOUVEAUX FLOIRACOIS...

René, Ingrid, Manon et Nanda PLASSCHAERT sont installés depuis 5 ans au village. Ils connaissaient, pour y avoir passé des vacances, Carennac et sa région. Ils ont repris l'élevage de truites de Toupay, qu'ils ont abandonné lorsque l'entreprise ERFI de René a pris de l'ampleur. Ingrid est maître-nageur à Vayrac l'été et ils participent activement à la vie de Floirac. **Nous avons souhaité les interviewer pour connaître les raisons de leur immigration en Quercy, leurs joies et leurs déconvenues éventuelles.**

Le journal : - *Qu'avez-vous cherché en venant ici ?*

René : - " La qualité de la vie . "

Ingrid : - L'espace vital . En Hollande les maisons sont très proches, les jardins petits, les gens vivent les uns sur les autres. Ici, nous avons trouvé de l'espace et de l'air pur pour nos enfants.

Le journal : - *Quels sont les obstacles que vous avez rencontrés ?*

René : - La sécurité sociale est moins bien faite qu'en Hollande où nous ne payons pas le médecin ni les médicaments. Et j'ai eu beaucoup de difficultés à obtenir les renseignements nécessaires pour créer mon entreprise .

Le journal : - *Avez-vous eu des problèmes d'intégration, les contacts avec la population ont-ils été faciles ?*

René : - Oui, très faciles car nous avons de nombreuses connaissances localement, avant notre installation. Mes parents étaient très connus sur Carennac et le cercle de nos relations s'est agrandi assez vite .

Le journal : - *Et les enfants ?*

René : - Les enfants ont été très bien accueillis à l'école. Les enseignants ont été formidables car les petites ne savaient absolument pas parler français, les professeurs ont dû les encadrer et les intégrer dans leurs classes .

Ingrid : - J'ai été gênée par le problème de la langue et encore maintenant je n'arrive pas à exprimer tout ce que je pense .

René : - Pour moi les difficultés viennent de l'écriture et, bien sûr, de certaines nuances de la langue française. C'est le plus compliqué : bien saisir les subtilités d'une langue !

Le journal : *Comment avez-vous créé votre entreprise ?*

René : - J'ai été très déçu par la chambre de commerce, les explications sont longues à obtenir et les papiers très nombreux . Ma société a permis la création de trois emplois à plein temps et un à temps partiel. Là encore, la paperasserie est lourde, nous avons à faire à 3 ou 4 organismes pour payer nos charges. En Hollande un organisme seulement s'occupe de répartir les sommes aux divers secteurs concernés. Mais je suis bien installé et satisfait du développement de mon travail .

Le journal : - *Le fait d'être établi " au bout du monde " n'est-il pas un handicap ?*

René : - Pas du tout. Je suis grossiste en outillage, je travaille sur ordinateur et par téléphone. Les clients n'en sont nullement pénalisés. Bien sûr, si j'étais installé à Cahors, par exemple, je gagnerais un jour sur la livraison ou l'expédition; mais je préfère travailler ici.

Le journal : - *Avez-vous envisagé de prendre la nationalité française ?*

René-Ingrid : - Oui et non, cela n'a pas d'intérêt avec l'Europe qui se crée. Nous sommes inscrits sur les listes électorales de Floirac. Nous voterons pour les élections européennes et pour les municipales. Par contre, nous avons toujours besoin d'une carte de séjour de 5 ans qui n'est pas renouvelée automatiquement. La communauté changera sans doute ce système. La monnaie unique aussi sera une bonne chose pour nos relations commerciales et touristiques.

Nanda : - Avec l'Europe, on pourra peut-être trouver plus facilement des produits hollandais ! C'est une bonne idée l'Europe !

Le journal : - *Une autre région de France vous a-t-elle attirés ?*

René : - Non.

Ingrid : - Bien sûr, nous regardons les autres régions quand nous voyageons....

René : - ... mais c'était la Hollande ou ici .

Le journal : - *Un autre pays européen ?*

René-Ingrid : - Non.

Le journal : - *Hors communauté européenne ?*

Ingrid : - Non.

René : - Peut-être l'Australie !

Ingrid : - Oh non, pas moi !

Le journal : - *Alors, les avantages, ici, quels sont ils ?*

Ingrid : - Ce n'est pas plat ici !

René : - Les falaises, la Dordogne, l'eau et l'air; la nourriture, le foie gras !

Tous les deux : - les cépes, le vin, le temps de vivre, rester à table longtemps, prendre le temps de l'apéro...

Le journal : - *Et les manques ?*

René : - Les harengs salés !

Ingrid : - Les distances sont grandes .

Nanda : - le " Boerenkoal ", un chou paysan que l'on ne trouve pas ici .

Manon : - Mon cousin et la ville pour s'amuser, mais ici j'ai trouvé des copains, je ne veux pas repartir !

Nanda : - Moi, je veux retourner en Hollande mais en emmenant mes copines.

Ingrid : - J'ai un peu de nostalgie de temps en temps; de la Hollande, de la famille...

René : - Moi pas du tout !

C'était une interview de ZAZA.

PAROLES DE NOS ANCIENS

Le Veau d'Or de Floirac

par M. Marcel SOUSTRE

Aux environs de 1936 débarque à l'Hôtel du Causse de Floirac un Monsieur qui se prétend astrologue.

En effet, dès le lever du jour, il suit la marche du soleil et, les nuits claires, il étudie les étoiles et les planètes. Il déclare qu'il possède un parchemin écrit en latin qui mentionne qu'il existe une galerie dans le causse de Floirac, galerie où se trouve le fameux Veau d'Or adoré par les Gaulois.

A la suite de ses relevés des astres et des planètes, il situe cette galerie sur une partie sud du Causse, à gauche de la route de Miers. Au cours de la saison, il fait plusieurs sondages sans résultats. Découragé, il est parti sans emporter le Veau d'Or qui se trouve toujours dans notre Causse.

Marcel SOUSTRE

Nos lecteurs nous écrivent...

De Meudon :

"A toutes les personnes qui ont contribué au numéro 8 du journal *"Du côté de Floirac..."* :

A Meudon où j'habite, dans les Hauts de Seine, près de Paris, j'ai eu l'occasion de lire votre journal local de Noël.

Sans attendre, je tiens à féliciter tous les collaborateurs pour les articles très bien

conçus, très intéressants, très variés, très pratiques et également pour leur présentation.

Je félicite aussi tous les bénévoles qui permettent, en débroussaillant les chemins, de faire faire de très jolies promenades dans la belle campagne de votre si joli pays. En août dernier, j'ai apprécié moi-même leur travail au Belvédère. De là-haut, le point de vue est grandiose, superbe, et une nombreuse foule attestait de son plaisir et du succès du travail de tous ces bénévoles.

Je termine; mais ici pas d'Angélus qui sonne pour nous annoncer joyeusement l'arrivée et la fuite des journées, et la venue d'un prochain Noël...

Continuez votre journal et gardez votre dynamisme.

Joyeuses Pâques de Meudon!"

M.L. Baurès

De Corbières :

"Bravo à tous et à toutes !

Chaque fois que nous pouvons avoir le journal de Floirac, c'est avec joie que nous lisons les nouvelles du "Pays". Merci de nous faire participer, même de loin, à la vie des Floiracois et Floiracoises.

Félicitations et continuez."

Monette et Michel Delsaut

"P.S. Que devons-nous faire pour recevoir régulièrement ce lien d'amitié ?"

La rédaction : Il suffit de nous faire remettre des enveloppes (format 23 -16) pré-timbrees pour les expéditions.

Communiqué :

La Rédaction du journal rappelle à ses lecteurs, et à l'ami-chacal qui nous a fait parvenir un texte, que tout auteur doit faire connaître sa véritable identité au comité de lecture du journal s'il souhaite être publié, même sous l'anonymat. Que le Chacal se fasse connaître !

Comité des Fêtes :

Comme chaque année, lors de l'Assemblée générale du Comité des Fêtes de Floirac, un nouveau bureau a été élu :

Ont été désignés ce dimanche 16 mars 1997 :

- Patricia PINTO-SUAREZ : Présidente
- Nathalie THEVENET : Vice-présidente
- Christian CORBEL : Trésorier
- Michel GRANOULLAC : Vice-trésorier
- Ingrid PLASSCHAERT : Secrétaire

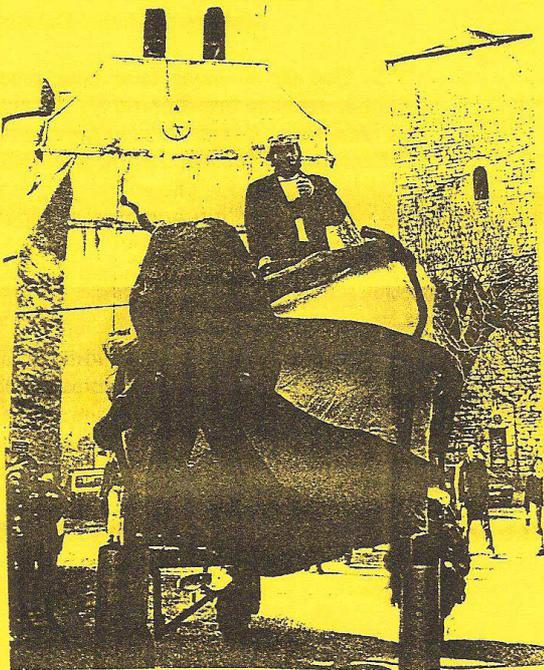
Le bilan de l'année 96 s'avère positif, et à cette occasion, nous remercions les habitants de Floirac pour leurs dons lors des Aubades de la fête. Sachez que grâce à vous, nous pouvons continuer à être présents et vous offrir les festivités de Noël, de Carnaval et de la fête votive.

Voici les dates qui ont été choisies pour les manifestations de cette année 97 :

- 19 avril : Concert de Pâques.
- 20 juin : Fête de la musique.
- 13 juillet : Méchoui avec l'orchestre Francis Devaux.
- 1. 2. 3. août : Fête votive.
- 31 octobre : Soirée châtaignes.

Nous rappelons que tous ceux qui veulent nous rejoindre seront les bienvenus.

Nathalie T.



BIBLIOTHEQUE

En janvier, la bibliothèque a accueilli une exposition de livres du Bibliobus dont le thème était *Jules Verne*. Les enfants ont paru apprécier particulièrement la cassette de "20.000 lieues sous les mers" !

A présent, et jusqu'au 20 Avril, vous pouvez vous procurer tous les livres sur l'Occitanie que nous avons exposés, avec quelques objets occitans du pays, dans la chapelle du Barri. De la truffe au Troubadours, de la noix aux anciennes légendes, des grammaires occitanes aux livres d'enfants, tout y est, même la musique! Ouverture le samedi de 16h à 18h et le dimanche de 16 h à 19h.

La bibliothèque reste ouverte normalement le mercredi de 17 à 18h

le vendredi de 11 à 12h

le dimanche de 17 à 19h.

A.A.S.F.

Notre *association d'animation et sauvegarde de Floirac* a poursuivi ses actions durant les trois derniers mois. Le débroussaillage du chemin des Tillières a été suivi, en janvier, par celui du chemin des Nouals jusqu'à Caillon, et nombreux sont ceux qui ont manifesté leur contentement à retrouver une si belle promenade !

Nous poursuivons donc en organisant, le **13 avril**, si le temps est propice, le *nettoyage du chemin du Pont des vallons (de la Martinie à Poumeyrol)* ce qui va rendre à la commune un très beau circuit de promenade dans la vallée. *Rendez-vous* à 10h au pied de la Côte de Sout ce dimanche, chacun avec ses outils. Le pique-nique est offert par l'association qui remercie ceux et celles, toujours plus nombreux, qui donnent ainsi leur temps et leur travail pour le bien commun.

Le **28 décembre** a eu lieu une enrichissante balade, guidée par M. J. P. Girault sur les causses de Carennac et de Floirac, à la **découverte des dolmens**. Vingt neuf personnes y ont participé dans un petit froid piquant et ne

Mimi-Nemo, roi du Carnaval,
sur son Nautilus.

RUBRIQUE à BRAC...

La comète Hale Bopp

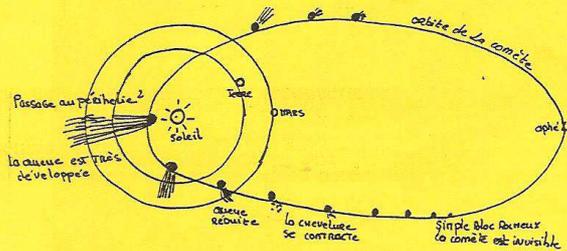
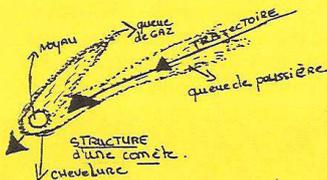
Vous pouvez la voir à l'oeil nu pendant deux mois, mars et avril. Elle a été découverte par des astronomes amateurs américains, Alan Hale et Tom Bopp. Sa distance est de 197 millions de kms, soit 1,3 fois la distance de la terre au soleil !

La comète de Hale Bopp est une sorte de boule de neige poussiéreuse de plusieurs kms qui se vaporise superficiellement en approchant du soleil

(cf. dessins). Le gaz et les poussières forment une chevelure et une queue lumineuses (effet de la lumière solaire) ce qui nous permet de très bien la distinguer dans le ciel.

Fin mars, début avril, vous pourrez l'admirer le soir au Nord-Ouest, une à deux heures après le coucher du soleil. Vers le début avril, la comète sera au plus près du soleil. Pour bien la distinguer, vous devez l'observer sur un ciel noir : vous serez émerveillés de découvrir son noyau et sa superbe queue et vous vous sentirez peut-être, pendant quelques secondes, infiniment petits comparés à l'infiniment grand : l'espace !

Isabelle Maury



Evolution physique d'une comète à travers le système solaire.

1. aphélie : point de l'orbite d'une planète le plus éloigné du soleil.
2. périhélie : point de l'orbite d'une planète le plus proche du soleil.

LA RECETTE DE CHANTAL

La Coque de Pâques du Quercy

Pour 8 personnes :

1 kg de farine fine, 6 oeufs, 125g de beurre mou, 25g de levure de boulanger, 125g de sucre en poudre, une cuiller à café de rhum ou d' eau de fleur d'oranger.

Le levain

L'acheter chez le boulanger ou le préparer ainsi: sur la table, disposer en rond 125g de farine ; préparer au milieu un puits où vous déposez la levure délayée dans un peu d'eau tiède ; mélanger avec les doigts pour faire une pâte un peu élastique. Vous l'obtiendrez aisément en ajoutant si nécessaire encore un peu d'eau tiède. Rouler la pâte obtenue en boule, y pratiquer une incision en forme de croix et la ranger dans une terrine que vous couvrez et placez au chaud. Au bout de 2 heures environ la pâte aura doublé de volume : votre levain est prêt à être utilisé.

1) Placez alors les 875g de farine restants en cercle sur la table et cassez 4 oeufs au milieu. Ajoutez 2 cuillerées d'eau tiède. *Travaillez bien la pâte avec vos mains en ayant soin de la rompre à plusieurs reprises.*

Faites dissoudre le sel dans une cuillerée à café d'eau tiède. Ajoutez-le à la pâte en même temps que le sucre.

Incorporez ensuite le beurre que vous avez eu soin de retirer du réfrigérateur quelques heures avant pour qu'il soit ramolli.

Ajoutez le 5ème oeuf en continuant de travailler la pâte

Ajoutez enfin le 6ème et dernier oeuf. *Travaillez la pâte en la rompant à plusieurs reprises.*

2) Etalez la pâte au rouleau, placez le levain au milieu, ramenez les bords vers le centre pour que le levain soit recouvert et travaillez le tout **en rompant la pâte plusieurs fois pour que le mélange soit bien homogène.**

3) Placez la pâte dans une terrine recouverte d'un linge, à l'abri du froid. Laissez-la lever quelques heures.

4) Après quoi rompez une dernière fois la pâte, ajoutez la fleur d'oranger ou le rhum et façonnez en forme de pain ovale.

Mettez à cuire à four moyen pendant 40 minutes.

N.D.L.R. Saupoudrez de sucre glace à la sortie du four!



NOUS VOUDRIONS SAVOIR ... JUNIOR

LE PERMIS CYCLO OBLIGATOIRE

Les adolescents âgés de 14 à 16 ans doivent avoir le Brevet de Sécurité Routière pour conduire un cyclomoteur. Le décret 96601 est paru le 4 juillet 96 ; son application concerne donc tous les enfants âgés de 14 ans depuis cette date.

Ce brevet comprend une partie théorique et une partie pratique.

1. La partie théorique se déroule dans le cadre scolaire, en classe de 5ème : C'est l'attestation de sécurité routière 1er niveau. Les collégiens reçoivent une formation au cours d'instruction civique et passent un petit examen au mois de mars.
 2. La partie pratique, obligatoire depuis le mois de juillet n'est pas encore mise en place. Les enfants qui ont leur attestation de sécurité routière devront faire 3 heures de conduite sous la direction d'un accompagnateur qualifié, sous contrôle d'un organisme agréé. Les Préfectures n'ont pas encore tranché pour savoir qui délivrera cette formation : Auto-écoles, Associations ??.
- En attendant, les enfants âgés de 14 ans qui veulent conduire un cyclomoteur doivent présenter leur attestation routière.

Il est de toute façon prudent de contacter son assureur.

Le cyclomoteur pour les adolescents, *c'est super !* Il permet d'aller et venir presque sans contrainte.

Mais pour bien en profiter il faut très bien le connaître.

1. L'engin doit être en parfait état

2. Le pilote doit être bien équipé.

Blouson qui doit être fermé par une fermeture éclair.

Gants en cuir

Bottes si possible

Un casque homologué

La Sécurité passe par le casque...

Neuf, il doit être ajusté au crâne ; il serrera moins en vieillissant car la mousse se tassera peu à peu.

Il est impératif de *changer le casque après un choc* et généralement tous les 5 ans car la calotte vieillit.

Pour des questions de sécurité il est déconseillé de repindre un casque sans l'avis du constructeur.

Respecter les règles ne suffit pas toujours : Il faut être constamment vigilant

Un cyclo kité est un cyclo dangereux:

Sa suspension et ses freins ne sont plus adaptés à la vitesse qu'il peut atteindre.
De plus, il n'est plus conforme à la législation en vigueur concernant les assurances.

janine baurès



À BICYCLETTE

Un vélo, quelle merveille les enfants ! Pour bien en profiter, connaissez le bien et maîtrisez le ...

Il doit être adapté à votre taille et à votre utilisation.

Les hauteurs de la selle et du guidon doivent changer avec votre croissance : plus vous mangez de soupe, plus elles augmentent.

Il doit être en parfait état.

Les pneus doivent être gonflés régulièrement, un peu moins à l'avant qu'à l'arrière. Les freins doivent avoir des patins en bon état et les câbles seront vérifiés de temps en temps pour ne pas rompre dans une descente... sinon bûche douloureuse assurée. Aïe, aïe, aïe...

L'éclairage et les feux réfléchissants font mieux leur travail quand une couche de boue de six mois ne masque pas leur éclat : A vos chiffons le prochain mercredi.

Des vêtements appropriés

Confortables et pas flottants.

Faites vous offrir un casque si vous voulez jouer les Jalabert ou faire des décollages époustouflants à la barrière



Si vous venez juste d'apprendre à faire de l'équilibre sur votre petite reine n'hésitez pas à demander à vos parents de pratiquer avec eux quelques exercices de maniabilité, comme rouler entre des quilles, se lâcher d'une main, freiner des deux freins (doucement)... Vous saurez ainsi parfaitement faire du vélo et vous découvrirez les talents insoupçonnés de papa et maman.

A vous les balades et pique-niques en famille

janine baurès



	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											

HORIZONTALEMENT 1-Nouveau ; Quartier de Floirac animé. 2-On tombe dessus en cas d'échec ; Meilleurs véhicules pour découvrir la Dordogne. 3-Les livres peuvent l'être à la bibliothèque de Floirac. 4-C'est du faux marbre ; en lisant de droite à gauche : les pies y couvent. 5-Le nageur qui a remonté le courant de la Dordogne l'est assurément ! Dépot qui se forme dans un liquide et tombe au fond du récipient. 6-Fait beaucoup parler d'elle au Conseil municipal et a besoin d'un bon nettoyage.-La Dordogne en déborde quelquefois. 7-Nous l'avons beaucoup fait lors des saynètes au Cantou, à Noël. - Adverbe 8-Grand boeuf sauvage qui ne hante

plus notre cause depuis des lunes.-Bonne gardienne choyée chez nous pour un de ses organes contenu dans l'abdomen et annexé au tube digestif ! 9-Pech de Floirac. 10-En se rendant plusieurs fois par jour à la Margotou il peut en pousser un sur un ortel.-Ce serait chouette d'en avoir une en bas du château

VERTICALEMENT 1- Il pourrait naviguer sur la Dordogne si son arche n'était pas détruite et admirer les vignes puisqu'il fut le premier vigneron de l'humanité.- Le vin de Cahors lui aurait convenu car c'en est un des meilleurs. 2-Préposition.--A une gazette très locale. 3-Symbole chimique d'un métal qui a fait rêver plus d'un alchimiste- Désigne le Moi, comme sujet pensant. 4- Très belle banlieue de Floirac.-Cité antique, patrie d'Abraham. 5- Abréviation pieuse.- Qui convient 6-- La fin et le début d'un constituant de nos murs.-7-Son moulin et sa fontaine sont un des charmes de Floirac. 8-A la St Sylvestre l'un pousse l'autre. 9-On y décharge les gravats 10-Quatrième note de la chanson « Au Clair de la Lune » 11-Cité légendaire bretonne.-Celle de Floirac fut étérée pour ne pas dépasser l'Eglise St Georges

janine baurès



Donner son sang : Tout le monde y pense, mais trop peu de gens le font.



La France, comparée à d'autres pays, compte peu de donateurs de sang. Chaque année trois millions de dons de sang sont nécessaires pour soigner des malades et sauver des blessés.

<u>Qui peut donner son sang ?</u>	Toutes les personnes entre 18 et 65 ans, à condition d'être en bonne santé
<u>Qui ne peut pas donner son sang ?</u>	Les femmes enceintes, Les personnes atteintes d'une maladie cardio-vasculaire, sanguine, ou infectieuse. Les toxicomanes et les personnes ayant des rapports sexuels non protégés avec des partenaires multiples.

Les différents groupes sanguins :

Les groupes sanguins (A, B, AB, 0 et Rhésus) sont systématiquement recherchés avant toute transfusion sanguine. **Le donneur universel** est une personne de **groupe 0, Rhésus négatif**. En France **le sang le plus rare** appartient au **groupe AB, Rh négatif** : Seulement 0,6% des français appartiennent à ce groupe.

Quels sont les différents types de dons ?

Le Sang Total : C'est le prélèvement le plus courant : il recueille tous les composants du sang (globules rouges, globules blancs, plaquettes et plasma.)

La Plasmaphérèse : Elle consiste à prélever uniquement le plasma du donneur et à lui redonner ses globules rouges et ses plaquettes. *Cette ponction dure 40 minutes environ.*

La Cytaphérèse : Elle permet de prélever de façon sélective, soit des plaquettes, soit des globules blancs et d'en recueillir autant qu'en six à dix dons de sang total.

Ce prélèvement dure environ deux heures et demi.

Fréquences des dons de sang

Pour le prélèvement de sang total : *Les hommes peuvent faire jusqu'à 5 dons par an, avec un minimum de deux mois d'intervalle.*

Les femmes et les personnes âgées de plus de 60 ans en revanche doivent se limiter à 3 dons par an.

Pour les prélèvements de plasma : *Tous les donateurs peuvent donner, jusqu'à 20 fois par an. L'intervalle entre deux dons étant d'au moins 2 semaines.*

Pour les prélèvements de plaquettes : *Pas plus de 5 dons par an, espacés d'un minimum de 8 semaines*

Le don du sang est-il fatigant ?

Si le rythme des prélèvements est respecté et le donneur en bonne santé, il ne provoque aucun trouble.

Après quelques minutes de repos et une collation, on peut reprendre ses activités habituelles sans précaution particulière.

(Pour un don de sang total, on recueille environ 8 ml de sang par kilogramme de poids, sans dépasser 500 ml et quelques heures suffisent pour récupérer le volume prélevé.)

En France, l'anonymat et le bénévolat sont deux règles absolues, garanties par la loi.

Il est à noter que le don du sang peut également être réalisé à des fins personnelles, c'est à dire qu'il est mis en réserve pour bénéficier d'une auto-transfusion lors d'une chirurgie cardiaque ou orthopédique

Dans le département, des prélèvements se font régulièrement dans les Mairies et dans les Usines. Des affiches sont apposées dans les mairies, les banques et de nombreux magasins.

Pour tous renseignements n'hésitez pas à téléphoner au Centre Départemental de Transfusion Sanguine du Lot au numéro suivant **05 65 22 38 38.**

Chantal Lyautey

CAR NET DE FLOIRAC

OBSÈQUES

Le 25 janvier ont eu lieu à Floirac les obsèques de
Marie-Luce PAPON-PUGH
 décédée à Londres le 8 janvier 1997 à l'âge de 50 ans,
 petite-fille de Maria et Alphonse Papon de Floirac et fille
 de M. et Mme Marcel Papon, résidant à Veyssou.

DÉCÈS

Notre journal s'associe à la peine de leurs familles pour la
 disparition de :

M. André LABOUDIE
 décédé le 23 février 1997 à l'âge de 80 ans

de : **Mme Valérie CAVALIE**
 décédée le 2 mars 1997 à l'âge de 90 ans

de la doyenne de notre commune qui venait d'entrer dans
 sa 96^{ème} année :

Mme Marie- Louise THAMIE
 décédée le 31 mars 1997 et que nous avons accompagnée
 à sa dernière demeure avec tristesse ce mercredi 2 avril

de **M. Pierre GRANEYRIE**
 décédé le 5 avril 1997, à l'âge de 75 ans, dont les
 obsèques ont eu lieu le lundi 7 avril à Floirac .

NAISSANCES

Le 20 décembre 1996 est arrivé un petit
ANTHONY
 chez Isabelle et Georges BOUAT

En février M. et Mme R. Oubreyrie ont accueilli avec
 bonheur leur petite-fille
CAMILLE
 au foyer de Chantal et Pierre TASSIN

et le 10 mars M. et Mme D. Chollet comptaient un petit-
 fils de plus
LOUIS
 au foyer de Pascal et Isabelle CHOLLET.

Tous nos compliments à ces familles heureuses.

ANNONCES

Geoffroy et Nathalie MARCOU cherchent à louer une
 maison, plus grande, de préférence à Floirac, pour
 accueillir leur futur bébé. Tél. 05 65 32 55 33

Cherchons pour restaurant à Gluges, une serveuse 2 mois
 (Mai-Juin), une serveuse 3 semaines (15 juin - 4 juillet)
 Tél. 05 65 37 33 53

Pour tous travaux d'ébénisterie, restauration de meubles
 anciens ou copies, toutes fabrications et créations
 (cuisines, meubles télé etc...) appelez
 Bruno BOLO au 05 65 32 52 14

A vendre tondeuse à gazon " Vert Loisir"
 bon état, 500F. Tél. 05 65 32 50 54

SCOOP- ANNONCE

LA PRESTATION SPECIFIQUE DEPENDANCE

La **Prestation spécifique Dépendance** va se
 mettre en place dans les mois qui viennent sur l'ensemble
 des départements français.

Cette prestation sera attribuée aux personnes
 âgées de plus de 60 ans, vivant à domicile ou en
 établissement d'hébergement, qui répondent à des critères
 de dépendance mesurés par une équipe médico-sociale
 composée au minimum d'un travailleur social et d'un
 médecin.

Le **montant** de cette prestation, fixé en fonction
 du degré de dépendance, pourrait atteindre au maximum
 100% de la majoration pour tierce personne, soit 5596F.
 La prestation sera différentielle, c'est à dire que son
 montant sera modulé en fonction des ressources de la
 personne dans la limite d'un plafond aux alentours de 10
 800F. Il sera tenu compte de toutes les ressources ainsi
 que la valeur du patrimoine.

La prestation est allouée par *décision motivée du
 président du Conseil Général du département* où réside le
 demandeur, après avis du maire de la commune. En
 l'absence de réponse dans un délai de deux mois, elle peut
 être considérée comme accordée.

Dix pour cent du montant total de la prestation
 pourront être utilisés pour des besoins autres que des
 interventions d'aide à domicile. Le bénéficiaire aura la
 possibilité, à domicile, de recourir à un prestataire de
 service ou d'employer directement une personne, même de
 sa famille, sauf son conjoint ou son concubin.

Les bénéficiaires de l'allocation compensatrice
 pour tierce personne, qui ont obtenu celle-ci avant l'âge
 de 60 ans, pourront, après cet âge, choisir entre l'A.C.T.P.
 ou la Prestation Spécifique Dépendance. Les bénéficiaires
 de l'ACTP qui ont obtenu celle-ci après 60 ans devront à
 l'échéance de renouvellement faire une demande de
 Prestation Spécifique Dépendance.

Un certain nombre des informations indiquées
 ci-dessus, notamment les montants, sont données sous
 réserve. Elles doivent être confirmées par des textes
 officiels.

Claire GRANOULLAC